



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Decapant-Biodegradable
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Décapant de peinture
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1
CH- 9444 DIEPOLDSAU
Téléphone: +41(0)71 737 70 10
Fax: +41(0)71 737 70 19
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +41 71 737 70 18

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Néant.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer l'aérosol.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

CH/FR

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange thixotrope de solvants et de tensioactifs

- **Composants dangereux:**

CAS: 111-90-0 EINECS: 203-919-7	2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	10-25%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Xn R65 Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	docusate sodique Xi R38-41 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≤ 2,5%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Tenir les sujets au chaud et au calme.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Épaisse fumée noire en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition dangereux est dangereuse pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Oxyde d'azote (NO_x)

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 2)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable (sable, terre, kieselguhr, vermiculite).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Éviter le contact avec la peau ou les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
En cas de formation d'aérosols, prévoir des protections spéciales (extraction, masque).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 4)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 3)

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
 Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
 Fermer les fûts hermétiquement. Ne pas vider les fûts sous pression ! Refermer les fûts ouverts et stocker debout pour éviter toute fuite.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 Ne pas stocker avec des acides.
 Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Protéger contre le gel.
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Stocker à une température comprise entre 5°C et 35°C.
 Respecter les instructions sur l'étiquette.
- **Classe de stockage: 10**

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

111-90-0 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 100 e mg/m ³ Valeur à long terme: 50 e mg/m ³
--------------	---

- **Remarques supplémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Ne pas inhaler les aérosols.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**
 Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 Filtre combiné A1/P2
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**
 Adapté par exemple:
 Butylcaoutchouc
 Épaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 5 (> 240 min)
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Pâteuse

Couleur: Jaunâtre

- **Odeur:** Fruitée

- **valeur du pH à 20°C:** 8-9* (1% in H₂O)

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

- **Point d'inflammation:** 59°C (Pensky-Martens)

- **Température d'inflammation:** 200°C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,9 Vol %

Supérieure: 23,5 Vol %

- **Pression de vapeur à 20°C:** 1 mbar

- **Densité à 20°C:** 1,05 g/cm³ (Pyknometer)

- **Densité de vapeur:** non applicable

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Emulsionnable

- **Viscosité:**

Dynamique à 20°C: 4000-6000* mPas

- **Test de séparation des solvants:** <3 % (ADR/RID)

- **Teneur en solvants:**

VOC (CE) 264,385 g/l (ISO 11890-2)

- **Autres informations** *Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

CH/FR

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 5)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **Matières incompatibles:**
Acides
Bases
Agent oxydant
- **Produits de décomposition dangereux:**
Épaisse fumée noire en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition dangereux est dangereuse pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Oxydes nitriques (NOx)
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** non déterminé
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Déssèche la peau.
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **des yeux:** Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

(suite page 7)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 6)

- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Eliminer selon les réglementations locales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

CH/FR

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2011

Révision: 04.08.2011

Nom du produit: KEIM Decapant-Biodegradable

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **R38** Irritant pour la peau.
- **R41** Risque de lésions oculaires graves.
- **R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR